

Collège Communal du 19 août 2021

Présidence de Nicolas MARTIN, Bourgmestre-Président

Présents:

Mme Catherine HOUDART,

Mme Charlotte DE JAER,

M. Maxime POURTOIS,

Mme Mélanie OUALI,

M. Stéphane BERNARD,

Mme Catherine MARNEFFE, Échevins

Mme Marie MEUNIER, Présidente du CPAS

La Directrice Générale adjointe ff, Daphné KUCHARZEWSKI

Excusés

M. Achille SAKAS

Absents

Objet : ZAE VH 2/1, 2/2, 5 (AB24085/AB art.127): Z.A.E. "GEOTHERMIA" / Reprise des nouvelles voiries "Avenue du Fort Corbeau / Rue du Crossage / Rue du Pic et Plat / Rue Henri DERUELLES" à 7011 Mons (ex. Ghlin) créées par l'intercommunale IDEA en faveur de la Ville de Mons

Service : Services Techniques : Bureau d'études - Voirie

Référence : ST_BURETU_VOIRIE/2021-00421

Le Collège Communal,

Considérant qu'en date du 9 mars 2010, l'intercommunale IDEA a obtenu du Fonctionnaire délégué de la Région wallonne le permis d'urbanisme dont référence n°F0311/53053/UCP3/2009/1001//135164 (AB24085/BA art.127) relatif à un bien sis à Mons (Ghlin), zone d'activités économiques de la Vieille Haine cadastré F n°570A, n°570B, n°574, et C n°714E et ayant pour objet l'aménagement de la ZAE de la Vieille Haine : création de voiries, de rond-points et construction d'une station de démergement et d'assainissement (Dossier ZAE VH 2/1, 2/2, 5);

Considérant que, préalablement, le Conseil communal, en sa séance du 15 décembre 2009, a décidé à l'unanimité l'approbation de l'ouverture et du tracé des rond-points et des voiries qui desservent le site concerné ainsi que de marquer accord de principe sur la reprise des voiries et égouttages, des équipements et des plantations. En cette même séance, le Conseil communal a décidé à l'unanimité d'approuver le projet de construction de ces nouvelles voiries.

Considérant qu'en dates des 11 octobre 2012 et 15 février 2016, l'intercommunale IDEA a accordé respectivement les réceptions provisoire et définitive des travaux de création d'une nouvelle voirie (Dossier ZAE VH1);

Attendu que fin janvier 2017, le Bureau d'Etudes de la Voirie a reçu un dossier "As Built" incomplet;

Considérant qu'en Mars 2019, l'intercommunale IDEA a déposé les derniers documents (endoscopies, ...) et que le dossier "As Built" peut être considéré en ordre et complet;

Considérant les avis favorables des services techniques communaux (BE.Voirie - BETS);

Considérant l'avis favorable conditionnel de la Régie des Travaux qui préconise l'entretien des espaces verts des nouvelles voiries de la Zone d'activité économique "GEOTHERMIA" jusqu'au 31 décembre 2021 par les services IDEA et ce, afin de permettre une transition correcte entre les services IDEA et les services communaux de la Ville de Mons.

Considérant l'avis favorable du service Aménagement - Territoire - Mobilité de la Police de Mons-Quévy vu l'avis favorable de l'autorité supérieure, Service Public de Wallonie Mobilité & Infrastructures - Département des infrastructures locales (Direction des déplacements doux et de la sécurité des aménagements de voiries);

Considérant l'avis favorable conditionnel de la Zone Hainaut Centre - Poste de Mons signalant l'absence de certains bouchons aux hydrants;

Considérant que le Conseil communal a décidé en sa séance du 16 juillet 2012 sur proposition du Collège communal des 26 janvier et 10 mai 2012 (correction Code Rue, Collège du 11 janvier 2013) d'attribuer les noms de "Rue Henri DERUELLES" (7011/2123), "Avenue du Fort Corbeau" (7011/2124), "Rue du Pic et Plat" (7011/2125), "Rue du Crossage" (7011/2126) pour ces nouvelles voiries créées par l'intercommunale IDEA;

Considérant que la présente reprise répond aux décisions prises en date du 15 décembre 2009 du Conseil communal pour la présente affaire ainsi que de l'article 10 du Décret du 11 mars 2004 relatif aux infrastructures d'accueil des activités économiques qui précise que les voiries publiques créées dans le cadre de l'aménagement

des espaces destinés aux activités économiques sont reprises par la commune sur le territoire de laquelle elle se trouve;

Considérant que l'intercommunale I.D.E.A. a levé favorablement aux dernières remarques relatives à la signalisation routière du site "GEOTHERMIA";

Attendu que le géomètre-expert Ing. Gabriel CALLARI officiant à l'intercommunale I.D.E.A a dressé les plans des limites (plans de rétrocession) des nouvelles voiries précitées constituant la Zone d'activité économique "GEOTHERMIA" à Mons (ex. Ghlin) dont références VOI 53/1b et VOI 53/2b;

Le Collège communal décide, vu l'avis favorable des services techniques communaux et de la Police de Mons-Quévy ainsi que l'avis favorable conditionnel de la Zone Hainaut Centre - Mons

Article 1er: d'approuver sous conditions la reprise en le domaine public de la voirie communale les nouvelles voiries dénommées "Rue Henri DERUELLES", "Avenue du Fort Corbeau", "Rue du Pic et Plat", "Rue du Crossage" à 7011 Mons (Ghlin) créées par l'intercommunale IDEA dans le cadre du dossier l'aménagement de la Zone d'activité économique "GEOTHERMIA" dont permis d'urbanisme référencé F0311/53053/UCP3/2009/1001//135164 (AB24085/BA art.127) lui délivré en date du 9 mars 2010 par le Fonctionnaire délégué de la Région wallonne.

Article 2ème: d'imposer comme 1ère condition à la reprise, à l'intercommunale IDEA, la prise en charge de la mise en ordre (bouchons manquants), à brèves échéances, des hydrants d'incendie de la Zone d'activité économique "GEOTHERMIA" afin de répondre à la remarque émise en le dernier avis émis par mail en date du 7 juin 2019 de la Zone Hainaut Centre - Poste de Mons.

Article 3ème: d'imposer comme 2ème condition à la reprise, à l'intercommunale IDEA, l'entretien des espaces verts des nouvelles voiries de la Zone d'activité économique "GEOTHERMIA" jusqu'au 31 décembre 2021 et ce, afin de permettre une transition correcte entre les services IDEA et les services communaux de la Ville de Mons.

Article 4ème: d'assurer, par les services communaux, la gestion ordinaire et extraordinaire des nouvelles voiries dénommées "Rue Henri DERUELLES", "Avenue du Fort Corbeau", "Rue du Pic et Plat", "Rue du Crossage" à 7011 Mons (ex. Ghlin).

Article 5ème: de charger le Bureau d'Etudes de la Voirie au suivi administratif de la présente décision auprès de l'intercommunale IDEA.

Article 6ème: de proposer au Conseil communal l'adoption des deux (2) plans des limites (plans de rétrocession) référencés VOI 53/1b et VOI 53/2b, dressés par le géomètre-expert Ing. Gabriel CALLARI de l'intercommunale I.D.E.A., des nouvelles voiries dénommées "Rue Henri DERUELLES", "Avenue du Fort Corbeau", "Rue du Pic et Plat", "Rue du Crossage" constituant la Zone d'activité économique "GEOTHERMIA" à Mons (ex. Ghlin) ;

Par le Collège Communal :

La Directrice Générale adjointe ff

Le Bourgmestre-Président,



Daphné KUCHARZEWSKI



Nicolas MARTIN